



Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions

Direction de l'aménagement du territoire

Sous-direction habitat, aménagement foncier et urbanisme

☎ : 05.44.00.13.92

**DECLARATION PREALABLE
AUX SEMIS, PLANTATION OU REPLANTATION
D'ESSENCES FORESTIERES**

(en application de l'article R 126-1 du Code rural)

Demande à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne

11, rue François Chénieux – CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

accompagnée de :

- *la réponse de l'Autorité environnementale (DREAL Nouvelle-Aquitaine) à la demande d'examen au cas par cas, qui lui aura été adressée en 3 exemplaires par le déclarant, s'il s'agit d'un premier boisement et si les parcelles concernées ont une superficie supérieure à 0.5 ha (imprimé CERFA 14734*03) ;*
- *d'un extrait de la matrice cadastrale ;*
- *du plan de situation au 1/25 000ème correspondant, délimitant la zone concernée.*

DESIGNATION DU DEMANDEUR

NOM, prénoms : CARRILERO GALAN

Adresse : 3050 Les Combettes 87460 CHEISSOUX

Téléphone : 06 07 10 29 34 Mail : galan 8731@gmail.com

Représenté par (le cas échéant) _____

N° SIREN ou SIRET (si personne morale) : _____

Commune(s) où sont situées les parcelles à boiser

CHEISSOUX 87460

TRAVAUX ENVISAGES

Parcelle			Superficie						Nature des essences	Observations Description des travaux
section	N°	lieu-dit	totale			à semer, planter ou replanter				
			ha	a	ca	ha	a	ca		
A	319	les Combettes	1	65	55				Chataigniers	plants, piquets, filets
A	305	les Combettes		24	40					
TOTAL			1	89	95					

FONDEMENTS DU PROJET

- Projet économique en lien avec la filière bois (préciser) : Parqueterie
Piquets - Ebénisterie.
- Arrêt de l'activité agricole (préciser) : Zone en jachère
- Motivations environnementales (préciser) : les feuillus sont
excellent contre le réchauffement.
- Autres (préciser) : Ils embellissent nos forêts

Le projet concerne-t-il un premier boisement ? ~~NON~~ / OUI (rayer la mention inutile)

Déclaration préalable établie à Chéssoux, le 7/08/2025

Signature du demandeur :

